

Philanthro...quoi ?
Développer la culture du don à la française
6 juin 2019

Première « agora » qui réunit, sous l'impulsion du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, mécènes, fondations, entreprises, associations pour débattre et proposer un modèle philanthropique à la française.

Double enjeu :

- que la philanthropie, « le geste désintéressé au profit de l'intérêt général », devienne une expression valorisée reconnue auprès du grand public
- que la culture du don, de la philanthropie se développe en France

Conclusions de Gabriel ATTAL, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : annonces et pistes de réflexions

L'état se doit d'accompagner et de développer la philanthropie, complémentaire à l'action de l'Etat, et la culture du don

1- **Les générations futures.** La culture du don est un enjeu culturel, philosophique et éducatif. Il faut la développer dès le plus jeune âge, cela passe par l'éducation, la mère des batailles.

Sera intégrée dans le parcours scolaire (du primaire au lycée) **la culture du « give back »** selon 3 axes : générosité, philanthropie et engagement`

2- **Le grand public.** Le gouvernement, les pouvoirs publics, le monde politique vont accompagner, mettre en valeur et soutenir le **Giving Tuesday 2019** (pour sa deuxième édition) pour en faire un événement important du don et de l'engagement.

Objectif : que les médias parlent plus de ce Giving Tuesday que du Black Friday son pendant

3- **Les entreprises. Le mécénat (qui a doublé en 5 ans) est un outil essentiel qu'il faut préserver, il n'est pas une niche fiscale** (et n'a pas vocation à l'être) en cela que c'est un acte désintéressé qui sert l'intérêt général (a contrario la niche fiscale est une réduction d'impôt lié à une dépense qui sert un intérêt direct et privé). Les pouvoirs publics souhaitent conforter le mécénat financier et de compétences comme élément indispensable de la philanthropie. Il permet de professionnaliser les associations, c'est un laboratoire d'innovations utiles à l'Etat pour les systématiser.

Pour les TPE , PME, ETI...le mécénat financier est maintenant possible à hauteur de 10 000 € sans contrainte de chiffre d'affaire, le mécénat de compétences va leur être ouvert à nouveau.

4- **Les acteurs engagés pour l'intérêt général.** Volonté de mieux **valoriser** (en quantitatif et en qualitatif) les actions menées par les associations, les fondations, les entreprises. La définition des modalités et des moyens de cette valorisation permettrait une auto régulation et auto réflexion du secteur ; principe déterminant dans la confiance que l'Etat peut avoir dans chacun des acteurs

5- **Les administrations.** L'état doit s'inscrire dans ce dispositif de générosité et doit être exemplaire.

Quelques mesures concrètes :

- Les administrations doivent devenir éligibles au mécénat de compétences ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cela permettrait « en même temps » d'aider le tissu associatif et de répondre à un climat de défiance à l'égard des administrations.
- L'arrondi sur salaires sera proposé aux fonctionnaires

Quels freins et quels leviers pour développer la philanthropie en France

La réserve héréditaire. A titre personnel **G. ATTAL est favorable à une ouverture de la réserve héréditaire** pour 3 raisons principales 1°) donner le plus de liberté possible à chacun 2°) favoriser les dons pour l'intérêt général de son vivant et au moment de la succession 3°) la réserve héréditaire est un frein à cette générosité.

Une mission sur ce sujet est confiée à Sarha El Haïry (Députée de Loire Atlantique) et Naïma Moutchou (Députée du Val d'Oise) le rapport doit être rendu à l'automne.

Le nombre de statuts de fondations. Les pouvoirs publics partagent comme la plupart des acteurs de la philanthropie qu'il est trop important ce qui rend peu lisible le secteur. Une simplification notamment en introduisant une progressivité des droits et devoirs des structures philanthropiques doit être opérée. **Amélioration de la visibilité et lisibilité des fondations notamment des fondations familiales.**

Sujet confié à la commission sur la réserve héréditaire, **le rapport doit être rendu à l'automne**

Quelques pistes ou propositions supplémentaires

- Visibilité des fondations familiales

- Possibilité de dons de RTT à des collègues qui ont des engagements associatifs (à l'image de ce qui se fait déjà au profit des aidants ou de parents ayant un enfant malade).
- Renforcer la confiance dans le domaine des dons des particuliers avec la création d'un « **Label de Financement participatif pour l'IG** » pour accompagner le développement des plateformes de collecte de fonds (définition du cadre de ce label avec l'ensemble des acteurs). Eviter une « ubérisation » des structures de l'intérêt général qui en sont garantes - Il faut des 1/3 de confiance.
- Développement de l'accompagnement des petites associations de bénévoles, locales grâce aux subventions territoriales et à l'aide à l'emploi associatif (Fongep).